

# COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/13

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 9

Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE  
Le VINGT-CINQ MARS**

**Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

**Date de convocation du C.M. : 18/03/2024**

**Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.**

**Absents excusés : VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole**

**Secrétaire : Hervé ALIX**

**Délibération publiée le 26/03 / 2024**

### **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE À LA RENTRÉE 2024** **RENOUVELLEMENT DE DÉROGATION**

Monsieur le Maire expose à son Conseil qu'afin de préparer la rentrée scolaire 2024, les horaires de l'École l'Arc-En-Ciel de Jarnosse doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du code de l'éducation.

Monsieur le Maire expose que les horaires en vigueur donnent satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif et que le Conseil d'école est favorable à l'unanimité à la poursuite de la dérogation avec une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents :

- **le renouvellement de l'organisation dérogatoire du temps scolaire sur 4 jours, pour 3 ans**
- un temps scolaire de **8h30 à 11 h30 et de 13h30 à 16h30** les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Fait à JARNOSSE, le 25 mars 2024

Le Maire,  
**Jean-Marc LOMBARD**

Le Secrétaire de séance,  
**Hervé ALIX**

